

Baunit SilverFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du:

1.	Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise	
1.1.	Identification du produit Nom commercial :	Baunit SilverFlex
1.2.	Utilisation du produit :	Enduit de ragréage à base de dispersion pour la réalisation de couche d'armature pour les systèmes d'isolation thermique par l'extérieur (suivi d'un revêtement avec un enduit de parement pour l'extérieur)
1.3.	Identification de la société :	Wopfinger Baustoffindustrie GmbH A-2754 Waldegg / Wopfing 156 Tel. + 43/2633/400-0 Telefax + 43/2633/400-266 e-Mail office@wopfinger.baunit.com Service responsable : Produktmanagement + 43/2633/400-0 Horaires : du lundi au jeudi de 7 ⁰⁰ à 16 ⁰⁰ et le vendredi de 7 ⁰⁰ à 13 ⁰⁰
1.4.	N° de téléphone d'urgence :	Vergiftungsinformationszentrale (Centre anti Poison) Vienne : +43/1/406 43 43

2.	Identification des dangers	
	Cette préparation est réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.	
	Classification :	-
	Phrases R :	-

3.	Composition/Information sur les composants					
	Composition :					
	Préparation de liant dispersif, agents de charge, fibres, eau, conservateur et autres additifs.					
	Composants dangereux :					
	Désignation	N° EINECS :	Teneur	Classement	Symbole	Phrases R
	Le libellé des phrases R énumérés est à consulter au point 16					

Wopfinger
Baustoffe

Wopfinger Baustoffindustrie GmbH
Wiertersdorfer & Peggauer Zementwerke
Baunit Baustoffe GmbH

A-2754 Waldegg/Wopfing 156
A-9020 Klagenfurt, Ferdinand Jergitsch-Str. 15
A-9120 Peggau
A-4820 Bad Ischl, Rettenbach 143

Tel.: (02633) 400-0
Tel.: (0463) 56676
Tel.: (03127) 201-0
Tel.: (06132) 27301

Telefax: 400-319 Versand
Telefax: 56676-85
Telefax: 201- 361 Versand
Telefax: 27 164

Baumit SilverFlex

Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du:



4. Premiers secours	
Conseils généraux :	Secourir rapidement.
Inhalation :	Placer la personne à l'air frais. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec la peau :	En cas de contact avec la peau, laver immédiatement avec de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Consulter un médecin si nécessaire.
Contact avec les yeux :	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement (env. 10 min) avec beaucoup d'eau (ou une solution saline, douche oculaire). Ne pas frotter à sec les yeux, les efforts mécaniques risquent de causer des dégâts supplémentaires sur la cornée. Consulter toujours un ophtalmologiste.
Ingestion :	Si conscient, rincer la bouche avec de l'eau et faire boire abondamment par petites gorgées. Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.
Conseils pour le médecin :	Pas d'effet à long terme connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie	
Agents d'extinction appropriés :	La préparation n'est pas combustible dans sa forme de livraison. Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité (Brumisateur, mousse persistante à l'alcool, dioxyde de carbone, poudre extinctrice, sable)
Agents d'extinction inappropriés:	Non disponible
Produits de décomposition :	aucune
Conseils aux pompiers :	Préparation non combustible.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
Précautions individuelles :	Eviter le contact avec la peau et les yeux. Mesures de protection individuelles (cf. le point 8)
Précautions pour la protection de l'environnement:	Ne pas déverser dans les canalisations, dans les eaux et la nappe phréatique.
Méthodes de nettoyage :	Ramasser avec des agglomérants hydrauliques (par ex. le sable, la sciure de bois) puis le mettre dans le rebut approprié (selon le point 13).

7. Manipulation et stockage	
7.1. Précautions pour une manipulation sans danger	Eviter le contact avec la peau et les yeux en portant des équipements de protection individuels selon le point 8.
7.2. Stockage :	Protéger du rayonnement solaire direct et du gel. Conserver dans son emballage d'origine fermé. Respecter les consignes de stockage du fabricant.

Baunit SilverFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012

remplace la fiche du:

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle	
8.1.	Limite d'exposition: Non applicable
8.2.	Restrictions et contrôles de l'exposition :
	Conseils sup. pour la conception de matériel tech.: Non applicable
	Protection générale et mesures d'hygiène : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Retirer les vêtements contaminés. Ne pas manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée. Prévoir un endroit où se laver sur le site de travail. Se doucher après une forte exposition.
	Protection respiratoire : --
	Protection des mains : Gants de protection type nitrile imperméable avec marquage CE.
	Protection des yeux : En cas de risque de projection, porter des lunettes de sécurité hermétiques (mettre à disposition des douches oculaires)
	Protection de la peau : Crème protectrice pour la peau.
	Protection du corps : Porter des vêtements de protection à manches longues et des chaussures de sécurité épaisses.
	Restrictions et contrôles de l'exposition liés à l'environnement :
	--

9. Propriétés physiques et chimiques	
9.1.	Informations générales :
	Aspect : Forme : pâte Couleur : Couleurs naturelles avec des pierres noires
	Odeur : caractéristique
9.2.	Indications essentielles pour la protection de l'environnement, la santé ainsi que la sécurité :
	pH : env. 8,5
	Remarque : Aucune
9.3.	Données générales :
	Point de fusion : Non applicable
	Point/intervalle d'ébullition: Ebullition à 100°C / Gel à 0°C
	Point d'éclair : Non applicable
	Risque d'explosion : Aucun
	Propriétés comburantes : Aucune
	Inflammabilité : Non combustible
	Température d'auto-inflammabilité : Non applicable
	Densité : env. 1800 kg/m ³ à température ambiante
	Solubilité dans l'eau : Miscible
	Densité apparente : Non applicable
	Remarque : Les précisions supplémentaires sur les propriétés physiques et chimiques selon la Directive européenne 91/155/CEE sont abandonnés car non applicable.

Baumit SilverFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du:

10. Stabilité et réactivité		
10.1.	Conditions à éviter :	Le gel, le rayonnement solaire direct, ne pas déverser dans les eaux et la nappe phréatique.
10.2.	Matières incompatibles :	Aucune connue
10.3.	Produits de décomposition dangereux :	Aucun produit de décomposition dangereux connu
		Toutes les informations supposent une utilisation conforme à sa destination.

11. Informations toxicologiques		
	Remarque :	Le produit n'est pas contrôlé en tant que tel. La préparation est classée selon la méthode conventionnelle (procédé de calcul de la directive communautaire 1999/45/CE) et en fonction des dangers toxicologiques
	Irritation :	Irritation de la peau possible
	Toxicité aiguë :	
	Par inhalation :	--
	Par voie orale :	Non toxique. Boire beaucoup d'eau et consulter le médecin le plus proche.
	Par voie cutanée :	Un contact répété et continue avec la peau peut mener vers une sensibilisation de la peau.
	Par contact avec les yeux :	Irritation au contact des yeux. Sollicitation mécanique de la rétine possible à cause des agents de charge.
	Autres indications :	Un contact répété et continue avec la peau peut mener vers une sensibilisation.

12. Informations écologiques		
	Effets écotoxiques :	Hausse du pH lors du déversement de grandes quantités de produit dans l'eau. Dégâts sur les organismes aquatiques par les matières premières utilisées possible. Informations écologiques supplémentaires non disponibles.

13. Considérations relatives à l'élimination		
	Elimination :	Container spécial ou incinération des déchets, élimination aussi des matériaux durcis dans une décharge de déchets spéciaux (respecter les dispositions spécifiques de l'administration locale) Ne pas jeter à la poubelle. Ne pas vider les restes dans l'évier ou les toilettes.
	Selon ÖNORM S2100: Catalogue Européen des Déchets (CED):	57303 (déchets à base de dispersions synthétiques) 080112 (déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11)

Baunit SilverFlex



Fiche de données de sécurité

selon l'article 31 et l'annexe II de l'arrêté N°1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18.12.2006

Date de révision: 08.02.2012
remplace la fiche du:

14. Informations relatives au transport	
Classification	Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport.
ADR (route)	Pas d'étiquetage nécessaire
RID (rail)	Pas d'étiquetage nécessaire
IMDG / GGVSea (transport maritime)	Pas d'étiquetage nécessaire
IATA-DGR / ICTAO-TI (fret aérien)	Pas d'étiquetage nécessaire
Mesures de protection spéciales :	
	Protéger du gel et du rayonnement solaire direct.

15. Informations relatives à la réglementation	
Etiquetage selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE dans leur version en vigueur :	
Symboles et indications de danger :	Pas de symbole
Désignation des composants déterminant le danger :	--
Phrases R :	--
Phrases S :	S 2: Conserver hors de la portée des enfants S46: En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Observer les réglementations en vigueur de la protection du travail.	

16. Autres information	
<p>Liste des phrases R importantes : (point 2 et 3) Les phrases R suivantes ne constituent pas la classification de la préparation.</p> <p>Changement depuis la dernière révision : nouveau produit Service émetteur : Département F & E pastös</p>	